



Votre  
Mairie

Mairie de Pignans  
7 place de la Mairie  
83790 Pignans

04.94.13.54.90  
infos@pignans.fr

Du lundi au vendredi  
08:30-12:00  
14:30-17:00

URBANISME  
Du mardi au jeudi  
08:30-12:00

ÉTAT CIVIL / JEUNESSE  
Fermé les mardis  
et jeudis après-midi

CONCILIATEUR  
DE JUSTICE  
Sur rendez-vous  
les lundis matin  
08:30-12:00

Bulletin municipal  
1<sup>er</sup> trimestre | 2019

**pignans**  
Village au cœur du Var

© SUR INTERNET  
[WWW.PIGNANS.FR](http://WWW.PIGNANS.FR)



1 BULLETIN 1 PHOTO

Pignans vu du ciel – Janvier 2019

ENVOYEZ VOS PHOTOS! [communication@pignans.fr](mailto:communication@pignans.fr)

## Sommaire

Conseil Municipal 2

Aménagements 3

Événements  
passés 4

Pignans Est 6

Vie quotidienne 6

Débroussaillage 7

Nouveautés 10

Agenda 12

## Le mot du maire

A l'heure où les citoyens se mobilisent partout en France pour revendiquer l'instauration d'un référendum d'initiative populaire, la municipalité a décidé de proposer aux pignantaises et aux pignantais une application citoyenne.

Cette dernière permettra à tout à chacun de s'impliquer davantage dans la vie de notre commune : signaler des dépôts sauvages, un problème de voirie ou d'éclairage public, des nuisances sonores...

Ainsi en un simple clic, votre participation permettra l'intervention des services concernés dans les meilleurs délais.

Il nous paraît important de vous donner la possibilité de vous exprimer davantage et de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie et de le rendre encore plus agréable qu'il n'est déjà.

Cette association renforcera le vivre ensemble.

**Robert Michel**  
Maire de Pignans



# Le conseil municipal

## In memoriam

C'est avec une grande tristesse que nous avons perdu le 3 décembre 2018 dernier à l'âge de 69 ans M. Jean-Yves ESNAULT, membre du conseil municipal. Le précédent bulletin ayant déjà été imprimé lors de ce triste événement, nous tenions aujourd'hui à témoigner toute notre sympathie à sa famille, et à ses proches.

## Composition du conseil

Maire : Robert MICHEL  
1er adjoint : Maurice BOREA  
2e adjoint : France OBERTO  
3e adjoint : André HAY  
4e adjoint : Isabelle ASPE  
5e adjoint : Franck GAUTIER



### Membres de la majorité

Jean-Pierre BASTIANELLI  
Philippe BORDEL  
Michèle BOULET  
Alain CIANEA  
Jean COSMANO  
Claude DEGRANDY  
Marie-Angèle GIOVINAZZO

Brigitte HAREL-MICLOTTE  
Michel LATOUR  
Fanny MAS  
Didier MIELLE  
Marie PERCHOC

### Membres de l'opposition

Fernand BRUN  
Dominique BRUNO  
Claude BUCAIONI  
Karine DUPONT  
Carole OLIBE

## LE MOT DE L'OPPOSITION

Nous sommes 5 élus de l'opposition depuis 2014, et nous honorons notre mandat par notre présence. Même si nous regrettons la façon dont nous considère l'équipe majoritaire, nous sommes là. C'est pourquoi la disparition brutale de notre ami Jean Yves Esnault nous a plongés dans la peine et le désarroi.

En effet il y a des hommes pour lesquels on ne peut imaginer qu'ils ne seront plus à nos côtés. Son caractère affirmé en faisait un allié précieux, avec qui nous avons plaisir à débattre. Nous avons toujours su trouver un consensus, car ce qui l'emportait toujours c'était l'intelligence de l'analyse et le souci de bien faire. C'est ainsi qu'il s'impliquait au CCAS.

Même s'il n'est plus présent auprès de nous, il va rester dans nos cœurs et nos pensées.

Rien ne se fera, sans se demander ce qu'il aurait dit et fait dans telles ou telles situations.

Nous renouvelons à sa famille toutes nos sincères condoléances.

Fernand BRUN – Dominique BRUNO – Claude BUCAIONI – Karine DUPONT – Carole OLIBE

# aménagements



1 ▷ Implantation de ralentisseurs de type coussin berlinois entre la salle Berthoire et la rue Fontaine des laines, rue St Esprit, et sur le chemin du moulin

2 ▷ Travaux d'élagage des platanes sur la place Mazel, place des Armistices, et sur la place des écoles

3 ▷ Rénovation des peintures de la maison médicale

4 ▷ Terrassement du terrain qui accueillera le centre technique municipal

5 ▷ Plantations sur le chemin du moulin

## Fermeture de l'avenue du 8 mai 1945 du 18 mars au 5 avril

En raison du renouvellement du réseau d'eaux usées de la commune, la rue 8 mai 1945 sera fermée à la circulation durant les travaux du 18 mars au 5 avril 2019, sauf aux riverains.

## Agrandissement du parking de la mairie

Le parking de la mairie a été ouvert au public au début du mois de janvier. Celui-ci offre 14 places supplémentaires, dont deux permettent la recharge de véhicules électriques. C'est la société Symielec qui est en charge de la mise en service de la borne programmée début avril.

## Colonnes de tri - quartier Rossima

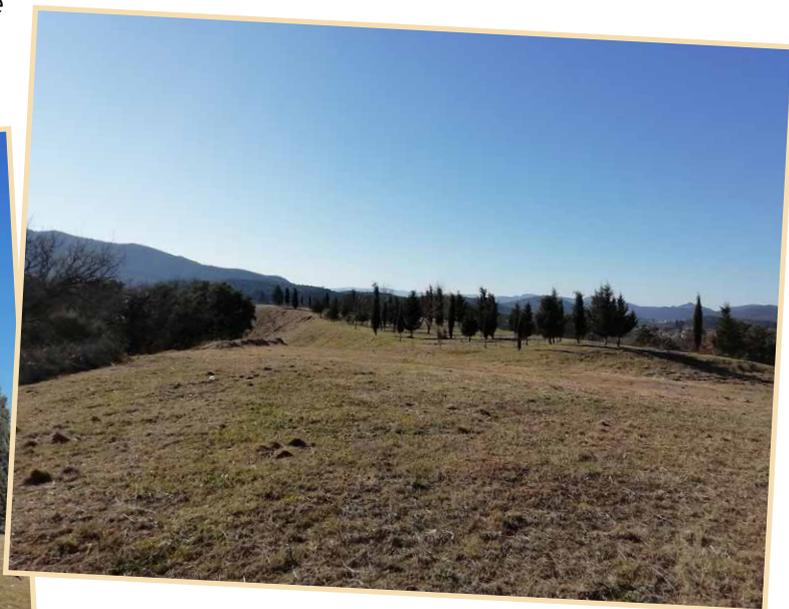
Les colonnes situées à l'entrée du quartier Rossima sont désormais semi-enterrées



## économie sociale et solidaire

Dans le précédent bulletin, nous vous parlions de l'association Vega, qui réalise des travaux de protection incendie, et de rénovation du patrimoine rural. Ces travaux suivent leur cours. On peut voir sur ces photos la chapelle Saint-Barthélemy ainsi que l'ancienne décharge municipale.

Mi-mars ont été entamés, pour une quinzaine de jours, des travaux de débroussaillage sur la route menant à Notre Dame des Anges.



## événements passés

Le 12 janvier, la cérémonie des vœux du maire a réuni près de 500 personnes à la salle Berthoire. Les projets aboutis et ceux à venir ont été exposés par monsieur le maire, qui a également récompensé Jean Buret et Charles Fighiera de la médaille de la ville pour leur implication dans le monde associatif. Ont également été récompensés le club de football, le club de danse, le karaté, l'équipe masculine de tennis, et le club de tricot.





## Galette des Rois des associations

Janvier a été l'occasion pour de nombreuses associations de se réunir autour de la traditionnelle galette des Rois. La municipalité n'a pas dérogé à la coutume en réunissant, le 30 janvier dernier, les présidents d'associations dans la salle qui leur est dédiée au numéro 129 de la Grand-rue.

## CLASP

Mi-janvier, les adhérents du Club Loisirs, Arts, Sport Pignantais ont eux aussi eu le plaisir d'être réunis pour partager la galette des Rois à la salle du vieux moulin. Une semaine intense pour les bénévoles puisque le samedi 19 janvier avait également lieu le Gala de danse annuel.

Un grand succès dans une salle Berthoire comble.



## Les clowns de Pignans

La soirée d'hiver organisée par l'association juste en face le vendredi 8 février dernier était intitulée «Petits, moyens et grands clowns».

C'est une salle du vieux moulin pleine qui a pu profiter de ce spectacle à la fois drôle et émouvant.

Le numéro final des «grands», assuré par Mini-mots et Poischiche, deux professionnels du Théâtre des quatre vents, a fait forte impression.

Le prochain rendez-vous de Juste en face sera pour la «soirée d'été».

Un grand bravo à nos clowns pignantais!



## ZOOM SUR PIGNANS EST

### Zone Artisanale la Lauve Migranon

La zone artisanale de la Lauve Migranon est depuis de nombreuses années un moteur économique important de notre commune, et un bassin d'emploi puisque plus de trois cents personnes y travaillent.

La liste des activités qui y sont présentes est grande et de nouveaux commerces y feront bientôt leur apparition, pour la plus grande satisfaction de tous, professionnels comme particuliers.

Voici une liste non exhaustive des services qui vous y sont déjà proposés : un service de restauration, une boulangerie, une pharmacie, un opticien, un magasin de matériaux, un garage, un cabinet d'expertise-comptable, des entreprises de construction, etc.



### Zone commerciale

La zone commerciale de Pignans s'agrandit. Elle bénéficiait déjà de la présence d'une grande enseigne, et d'une station-service. Elle accueille depuis mi-mars les nouveaux services d'une banque.

### Déchèterie intercommunale

La déchèterie reprendra à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019 ses horaires d'été, soit de 8h à 12h - 14h30-18h toute la semaine sauf le vendredi et dimanche.

Nous rappelons qu'il faut être détenteur d'un badge pour pouvoir y accéder.

Celui-ci vous est transmis par courrier après remplissage d'un formulaire disponible en mairie (un justificatif de domicile, et une pièce d'identité vous seront demandés).

Les déchèteries, comme le tri, sont des services gérés par la communauté de commune du cœur du var.

Pour toute information : Pôle préservation de l'environnement - 04 94 39 44 90 - letriacoeur.fr



## VIE QUOTIDIENNE

### Attentifs ensemble

Suite à la recrudescence de cambriolages et de vandalismes au sein de notre commune, nous appelons tous nos administrés à la plus grande vigilance.

Les cambrioleurs n'ont besoin que de quelques minutes pour entrer chez vous et trouver ce qui les intéresse (en priorité : de l'argent liquide, des bijoux, de l'or, des clés de voiture...). Pensez donc à toujours fermer vos portes à clé et vos volets lorsque vous quittez votre domicile.

▷ Signalez votre absence prolongée auprès de la gendarmerie du Luc dans le cadre de l'Opération tranquillité vacances, active tout au long de l'année,

afin que des passages réguliers soient effectués devant votre domicile par les services de sécurité.

▷ Signalez votre absence à vos voisins afin qu'ils surveillent votre domicile et informent la police ou la gendarmerie de tout comportement suspect ou allée et venue inhabituels.

La police municipale et la gendarmerie sont au service du public. N'hésitez pas à les solliciter.

La meilleure des préventions reste la vigilance des voisins et le signalement citoyen de tout fait suspect au numéro d'appel gratuit 17 ou 112.

## Nuisances sonores

Tout type de bruit ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. L'arrêté du 20 septembre 2002 de la préfecture du Var l'autorise cependant l'utilisation d'engins sonores dans les tranches horaires suivantes :

- ▷ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ▷ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ▷ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

À ce titre, le tapage diurne peut être sanctionné.

Numéro de la police municipale : 04 94 33 22 94  
Numéro de la gendarmerie du Luc : 04 94 50 05 00

## Tapage nocturne

Entre 22h et 7h du matin : Le tapage nocturne est sanctionné d'une amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe (450€), article R 623-2 du Code pénal.

## Débroussaillage

### Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015

Pour plus d'informations : <http://www.var.gouv.fr>

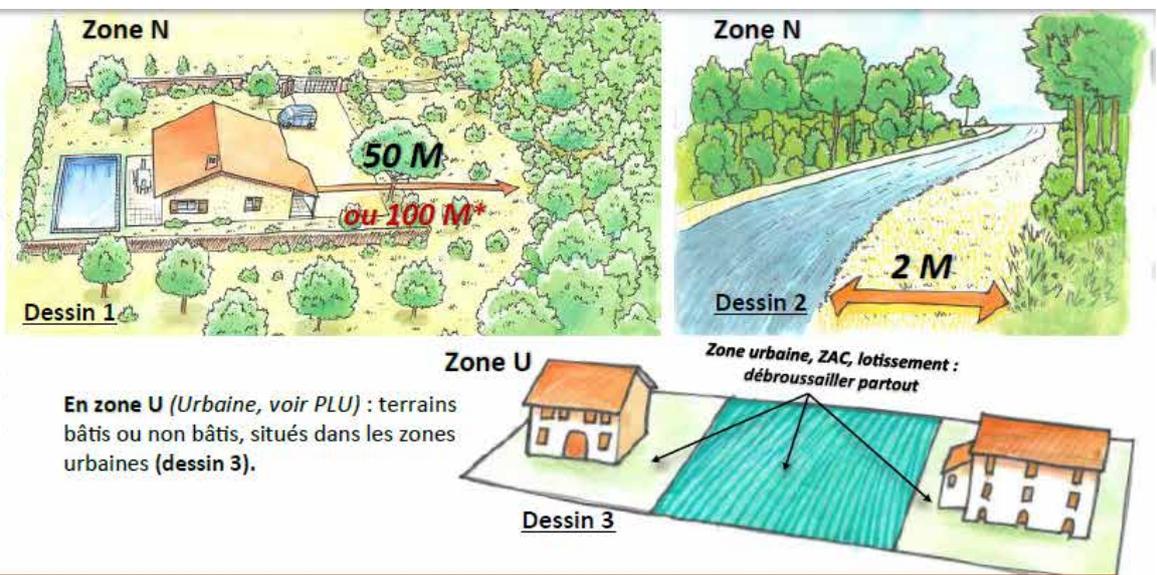
Les éléments ci-après ont été conçus réalisés et illustrés par Bruno Tessier du Cros (ONF pôle DFCI Alpes maritimes - var 2017)

#### Extraits de l'article 1

**En zone N (Naturelle, voir PLU) :** abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de **50 m (dessin 1)** ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de **2 m (dessin 2)** de part et d'autre de la voie.

#### \*Profondeur portée à 100 m :

- en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;
- par arrêté municipal s'il y a lieu.



**En zone U (Urbaine, voir PLU) :** terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).

## Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Cela est également valable dans le parc qui leur est dédié au Colombier. Des «toutounettes» sont à la disposition des propriétaires d'animaux pour répondre à cette demande. Nous rappelons que les sacs sont uniquement prévus à cet effet.

## Règles de jardinage

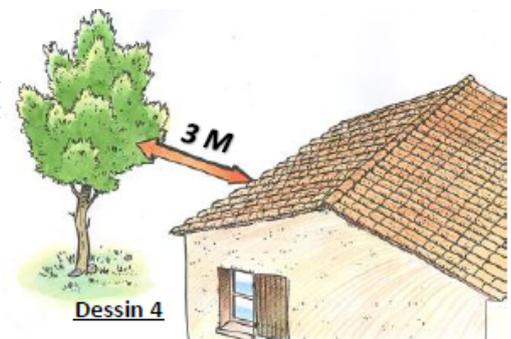
Tout brûlage est strictement interdit. Les déchets concernés sont ceux produits par les ménages, issus de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage. Ils ne doivent pas être brûlés, mais valorisés par compostage ou transportés en déchèterie.

Tout brûlage de divers matériaux pour récupération de cuivre ou autre destinés à la revente est également interdit.

## Article 4 : Modalités techniques du débroussaillage

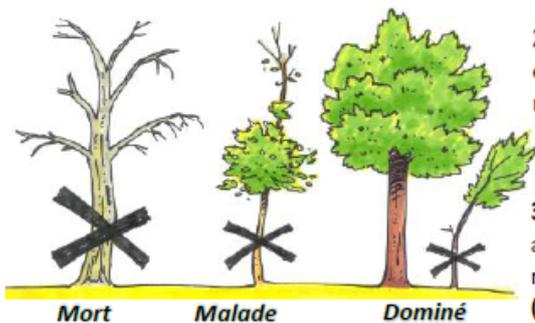
Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin 4).



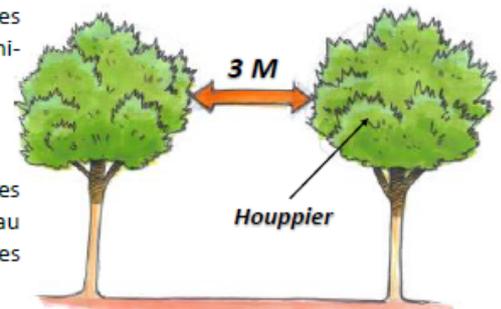
Dessin 4

2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5).



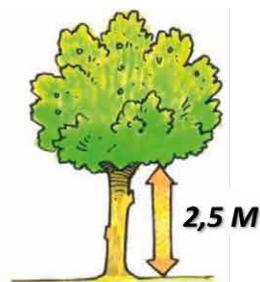
Dessin 5

3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessins 6).



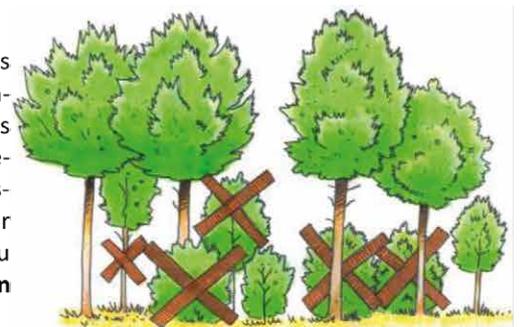
Dessin 6

5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol (dessin 10).



Dessin 10

6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (dessin 11).



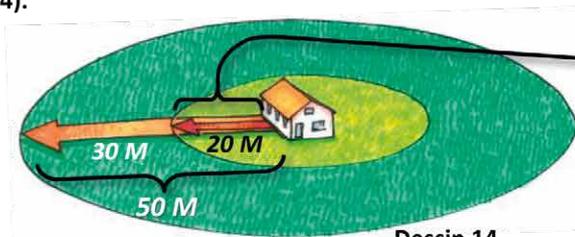
Dessin 11

7. La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse (dessin 12).



Dessin 12

8. Le ratissage et l'élimination de tous les débris de végétaux, notamment les feuilles mortes et les aiguilles (dessin 13), dans un rayon de 20 mètres autour des constructions et installations et sur les toitures des bâtiments (dessin 14).



Dessin 14



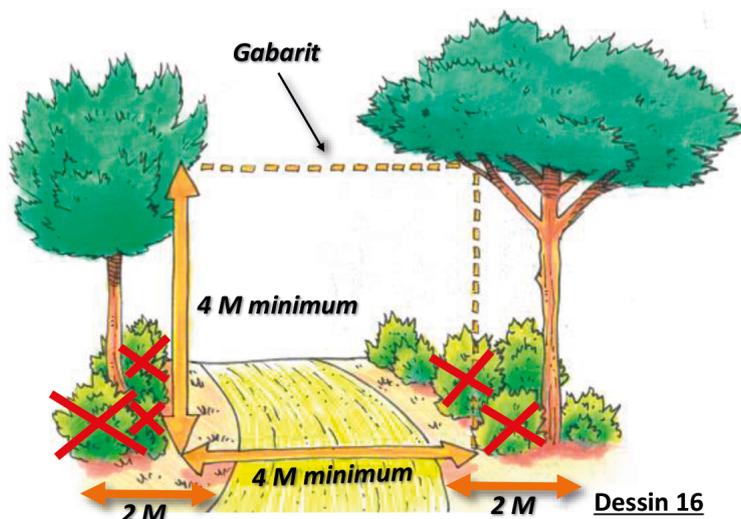
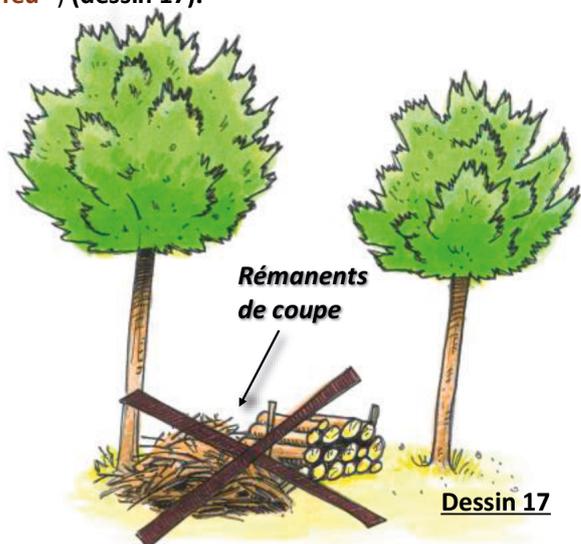
Dessin 13

9. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres et une hauteur maximale de 2 mètres (dessin 15).



10. Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 mètres à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la largeur de la plate-forme, de manière à garantir un gabarit de passage de 4 mètres. Elles doivent être débroussaillées sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre (dessins 16).

11. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage. Cette élimination peut notamment être effectué par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu\*) (dessin 17).



\*Emplois du feu : consulter <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/ Environnement/Forêt/Emploi du feu/Réglementation de l'emploi du feu dans le Var

**Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.**

La meilleure prévention contre les feux de forêt est l'information et la surveillance et nous remercions le travail remarquable effectué dans ce sens par le CCFF.

# Nouveautés

## Bientôt : Une application mobile pour Pignans

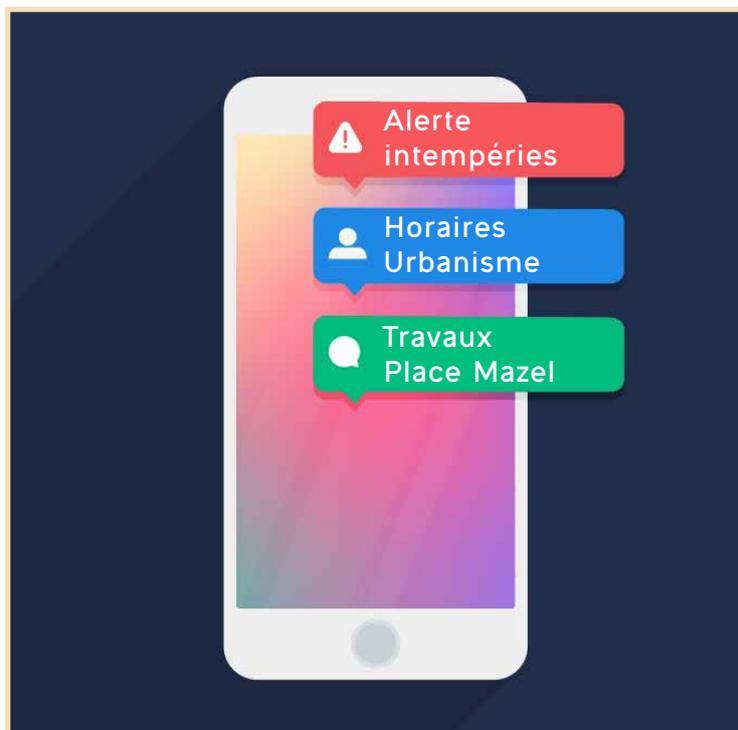
La commune verra très prochainement l'apparition d'une application mobile dédiée. La prédominance des smartphones dans notre quotidien rend incontournable leur utilisation comme support de communication.

Horaires, menus de la cantine, informations sur les travaux, participation citoyenne, notifications sont autant de services «de poche» qui seront offerts par cette application.

Sans être aussi exhaustive que notre site internet, dont l'actualisation est également prévue dans les prochains mois, cette application permettra d'accéder facilement et rapidement à l'essentiel de Pignans.

En attendant, vous pouvez déjà nous retrouver sur trois réseaux sociaux:

-  Facebook : <https://www.facebook.com/Pignans/>
-  Twitter : <https://twitter.com/MairiePignans>
-  Instagram : <https://www.instagram.com/MairiePignans/>



## Nouveaux arrivants

Comme cela a été annoncé pendant la cérémonie des vœux, en 2019, la municipalité met en place une réception pour les nouveaux habitants de Pignans. À cette occasion, elle présentera les services essentiels qu'elle propose aux administrés, les commerces et infrastructures, ainsi que les nombreuses activités organisées par le tissu associatif.

Ce sera sans aucun doute une belle occasion de créer du lien social entre nouveaux Pignantais.

Cette réception aura lieu **le samedi 11 mai 2019**

S'agissant de la première édition y sont conviées toutes personnes s'étant installées sur la commune depuis le 1er janvier 2017.

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire en ligne ci-dessous, ou en demandant le formulaire papier à l'accueil de la mairie :

<http://www.pignans.fr/nouveaux-arrivants/>



**RECENSEMENT**  
de la population

La population de Pignans  
a été estimée à plus de  
4500 environ\*

(\*les chiffres précis ne  
seront communiqués par l'INSEE  
qu'en septembre)

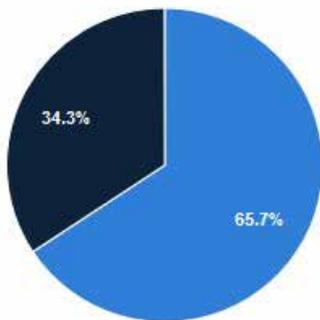
## Enquête sur le marché de Pignans

La mairie a réalisé du 15 décembre au 15 février une enquête sur le marché du jeudi matin. Celle-ci ayant pour but de mieux comprendre vos attentes. 146 administrés ont joué le jeu, et ont participé à ce sondage.

Les graphiques ci-dessous en présentent quelques résultats

### Venez vous au marché le jeudi ?

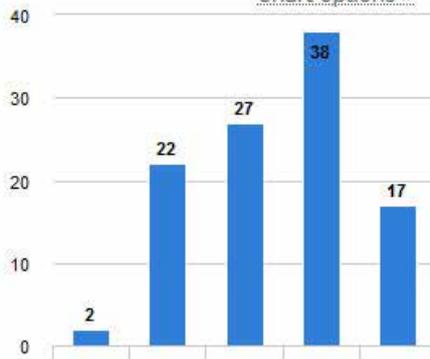
[Chart options »](#)



Oui	92
Non	48

### Pendant quelle tranche horaire ?

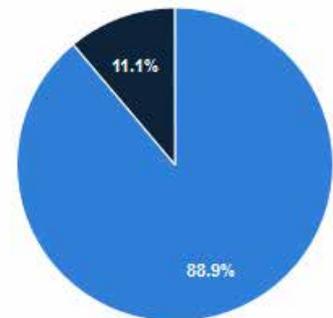
[Chart options »](#)



Avant 8h	2
8h-9h	22
9h-10h	27
10h-11h	38
11h-12h	17

### Êtes vous satisfait des types de produits vendus sur le marché ?

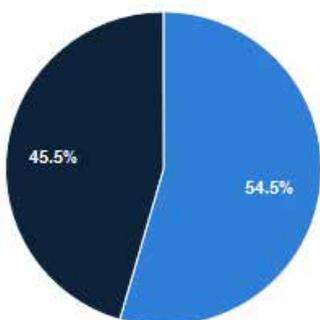
[Chart options »](#)



Oui	80
Non	10

### Le jeudi est il un jour qui vous convient ?

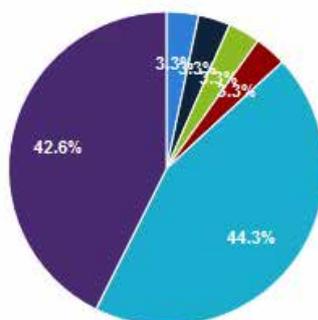
[Chart options »](#)



Oui	73
Non	61

### Quel autre jour vous conviendrait mieux ?

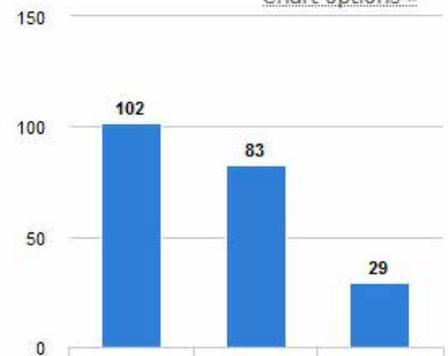
[Chart options »](#)



Lundi	2
Mardi	2
Mercredi	2
Vendredi	2
Samedi	27
Dimanche	26

### Seriez vous intéressé par (cocher les cases désirées) :

[Chart options »](#)



Un marché le dimanche matin	102
Un marché avec uniquement des producteurs locaux	83
Un marché axé uniquement sur l'alimentaire	29

# AGENDA

## 28 MARS 2019

**QUOI?** Don du sang

**OÙ?** Salle Berthoire

## 29 MARS 2019

**QUOI?** Sortie à Vintimille (Italie)

**QUI?** Club du 3<sup>e</sup> âge les Cigales

## 30/31 MARS 2019

**QUOI?** Tournoi multichances jeunes

**OÙ?** Tennis Club de Pignans

## 3 AVRIL 2019

**QUOI?** Bourse aux livres - UAEP

**OÙ ?** Vieux Moulin

## 13 AVRIL 2019

**QUOI?** Sortie San Remo (Italie)

**QUI ?** Don du sang

## 20 AVRIL 2019

**QUOI?** Chasse aux œufs - COF

**OÙ ?** Rues du village

## 20 AVRIL AU 5 MAI 2019

**QUOI?** Tournoi FFT

**QUI?** Tennis Club de Pignans

## 22 AVRIL 2019

**QUOI?** Pélerinage

**QUI?** Association Notre Dame des Anges

## 8 MAI 2019

**QUOI?** Vide-grenier – COF

**OÙ?** Rues du village

## 19 MAI 2019

**QUOI?** Concert - Arc Pignans

**OÙ?** Collégiale

## 30 MAI 2019

**QUOI?** Kermesse

**OÙ?** Notre dame des anges

## 7 JUIN 2019

**QUOI?** Spectacle des maternelles

**OÙ?** Salle Berthoire

## 15 JUIN 2019

**QUOI?** Soirée Zumba - UAEP

**OÙ?** Salle Berthoire

## 16 JUIN 2019

**QUOI?** Fête du cheval - COF

**OÙ?** Rues du village

### Annulation de la fête de la transhumance

L'absence de pâturages pour les moutons empêche le COF d'organiser la traditionnelle transhumance. Le comité vous donne rendez-vous le 16 juin pour un nouvel événement.

## CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

⊙ **8 mai** - Commémoration du 8 mai 1945

⊙ **10 mai** - Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

⊙ **8 Juin** - Journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine

⊙ **18 Juin** - Commémoration de l'appel au 18 Juin 1940



## Le COF recrute!

Le comité officiel des fêtes cherche des membres actifs et occasionnels (environ 4 heures par an) pour participer à la mise en place des festivités de la commune. Tout type de profil est bienvenu (il faut être majeur).

Contact : [cof.pignans@gmail.com](mailto:cof.pignans@gmail.com) | 06 16 91 18 72